

Zimbra

dut@pordic.fr

nouveau P.L.U. Pordic enquête publique

De : Martine Bovy

dim., 02 déc. 2018 09:21

Objet : nouveau P.L.U. Pordic enquête publique 1 pièce jointe**À :** enquetepublique plu
<enquetepublique.plu@pordic.fr>**Cc :** B A**Répondre à :** Martine Bovy

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Je me permets de revenir à nouveau vers vous pour vous demander ainsi qu'aux membres de la commission de bien vouloir prendre en compte, pour l'enquête publique, notre lettre jointe à ce message par laquelle nous exprimons nos remarques et formulons notre demande

J'espère que vous voudrez bien réexaminer notre demande et accepterez d'y apporter une réponse favorable.

Veillez croire, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, en nos salutations distinguées.

M. BEAUVY

 **Lettre au P.L.U..pdf**
76 ko

Mme BEAUVY Martine
23 rue du Commandant l'Herminier
22590 Pordic
35 rue du Rocher
75008 Paris

Pordic,
Le 31 Octobre 2018

Objet : révision du P.L.U. Avis d'Enquête Publique

Monsieur le Président de la Commission d' Enquête,

J'ai pris contact avec le service de l'urbanisme de nombreuses fois pour faire part de nos observations.

Je suis venue à la permanence de la Mairie ce mardi 30 Octobre dernier pour vous rencontrer.
Je vous ai exposé mes remarques. Vous avez bien voulu m'écouter et je vous remercie pour cela.

Aujourd'hui comme vous me l'avez suggéré, je me permets de vous écrire, et ce au nom de notre famille, concernant la révision du nouveau Plan local d'Urbanisme pour Pordic qui devrait être appliqué pour les 10 à 15 ans à venir ce qui, pour nous, représente une longue période.

Je viens vous faire part de notre demande à savoir que notre parcelle n°248 située au 23 rue du Commandant l'Herminier à Pordic sur laquelle nous avons notre maison de famille devienne constructible en totalité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui alors qu'il y a des maisons tout autour de notre terrain dont certaines récentes.
Cela ne devrait pas changer sensiblement le P.L.U. et cela limiterait notre préjudice.

Nous nous sommes toujours sentis concernés par les différents projets programmés à Pordic, par l'évolution de la ville, et faisons confiance à la municipalité pour œuvrer dans l'intérêt de tous.
Depuis très longtemps déjà également, nous avons fait part de remarques et avons formulé cette même demande à savoir que notre parcelle n° 248 devienne constructible en totalité.
En 2005 par exemple, et même avant, notre famille a écrit aux services de l'urbanisme pour faire part de ce souhait.
Nos remarques et notre demande à l'époque n'ont pas été prises en considération.
Pour ce nouveau P.L.U. qui fait l'objet de toute notre attention mais aussi de nos préoccupations, nous nous sommes efforcés d'assister aux différentes réunions, concertations proposées.

Je vous adresse ce courrier au nom de notre famille à nouveau avec l'espoir que vous serez attentif à nos observations et qu'il vous sera possible d'accéder à notre demande. En effet, comme nous l'avons écrit et dit à plusieurs reprises, le découpage des différentes zones de la section AD et en particulier la configuration de la zone ND dans la rue du Commandant l'Herminier (lots 132, 141, 142, 143, 147, 248, 249, 301, 302, 322, 323, 325.....) indique que notre terrain bien qu'entouré de maisons tout autour, n'est pas constructible dans sa totalité.
Cette zone ND est bordée de nombreuses constructions qui existent tout autour de notre terrain et de notre maison, et certaines de ces constructions d'habitation sont récentes.

L'examen du dossier nous montre qu'il y a une certaine différence selon les parcelles, et que la situation actuelle nous est préjudiciable alors que rendre notre parcelle n° 248 constructible dans sa totalité ne devrait pas changer sensiblement le P.L.U et limiterait notre préjudice.
Nous formulons notre demande à nouveau pour que les limites de la zone ND soient déplacées afin que notre parcelle n° 248 devienne constructible en totalité.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques. Nous espérons que vous comprendrez l'objet de notre demande et qu'il vous sera possible d'y apporter une suite favorable, à savoir faire que notre parcelle n° 248 devienne maintenant constructible en totalité.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président de la Commission d' Enquête, l'expression de nos respectueuses salutations.

Signature
Madame BEAUVY Martine